



## DÉCLARATION DES PRESTATIONS

N° 13055-DP2025

1. Type de code d'identification unique du produit :  
13055 NEW TEC FLOORS 2C

2. Utilisations prévues :

Produit destiné à la protection des surfaces en béton dans les bâtiments et les ouvrages de génie civil.

Convient comme :

- Protection contre la pénétration (Principe 1, méthode 1.3)
- Contrôle de l'humidité (Principe 2, méthode 2.2)
- Augmentation de la résistivité (Principe 8, méthode 8.2)

3. Fabricant : ARTIC

INDUSTRIAL QUÍMICA, SA  
Route Gerb 51-73  
25600 Balaguer  
(Lleida)

4. Système d'évaluation et de vérification de la cohérence des avantages (EVCP) :

4 (Réalisation des essais initiaux ou de type au CENTRE TECHNOLOGIQUE APPLUS – LGAI.)

5. Norme harmonisée :

UNE-EN 1504-2:2005 (Corrigé 2013)

6. Prestations déclarées :

| Caractéristiques essentielles                          | Avantages                                | Norme d'essai         |
|--|--|-----------------------|
| perméabilité au CO <sub>2</sub>                        | SD = 233 m                               | UNE-EN 1062-6:2003    |
| perméabilité à la vapeur d'eau                         | 7,3 m (Classe II)                        | UNE-EN 7783:2012      |
| Absorption capillaire et perméabilité à l'eau          | 0,002 kg/m <sup>2</sup> h <sup>0.5</sup> | UNE-EN 1062-3:2008    |
| Adhérence de traction directe                          | 3,3 MPa                                  | UNE-EN 1542:1999      |
| Comportement du feu dans les murs et les plafonds      | Bs1d0                                    | EN 13501-1:2018       |
| Comportement du feu dans les sols                      | Bfls1                                    | EN 13501-1:2018       |
| Résistance au glissement (avec ajout de ANTISKID PLUS) | C1, C2 et C3                             | UNE-EN 16165 Annexe C |

Les performances du produit susmentionné sont conformes aux spécifications de performance déclarées. Cette déclaration de performance est émise, conformément au règlement (UE) n° 305/2011, sous la seule responsabilité du fabricant susmentionné.

Signé par et au nom du fabricant par :

Élisabeth Biel  
Direction générale

Balaguer, 30 octobre 2025

